



ECOLE SAINT-JOSEPH de BELLEVUE
Informations importantes rentrée 2026/2027

La rentrée des classes est fixée :

- pour les CE2, CM1 et CM2 dans la cour le mardi 1er septembre 2026 à 9h.
- pour les CP et CE1 dans la cour le mardi 1er septembre 2026 à 9h15.
- pour les PSMS dans la classe le mardi 1er septembre :
 - PS de 10h à 12h15 (classe que le matin, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h).
 - MS de 14h à 16h45 (classe que l'après-midi, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h).
- pour les PSGS dans la classe le mardi 1er septembre :
 - PS de 10h à 12h15 (classe que le matin, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h).
 - GS de 14h à 16h45 (classe que l'après-midi, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h).
- pour les 2 classes de MSGS le mardi 1er septembre :
 - MS à 9h30 (classe que le matin jusqu'à 12h15, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h)
 - GS à 14h (classe uniquement l'après-midi jusqu'à 16h45, les enfants reviennent le jeudi 3 septembre à 9h)

Les élèves de PS pourront déposer leurs fournitures dans leur classe le lundi 1er septembre entre 15h et 16h.

Le jour de la rentrée, le portail ouvrira à 8h50.

1. RELATION ECOLE-FAMILLE

Notre projet éducatif insiste sur les relations « école-famille, parents-enseignants » pour lesquelles le **cahier de liaison** joue un rôle important et en particulier votre signature, elle manifeste votre suivi des enfants et votre collaboration que nous souhaitons la plus confiante possible.

- En élémentaire : demandez souvent aux enfants s'il y a un mot ;
- Décidez de l'endroit à la maison où l'enfant peut le poser pour que vous le signiez (*y mettre un stylo !*).
- Datez vos mots, cela nous est utile.
- Notez- y vos demandes de rendez-vous avec les enseignantes.
- Le contrôle des cahiers prend du temps en classe : tout oubli ou retard perturbe le démarrage des cours et les enfants en sont gênés.

Vous aurez également régulièrement **des mails** de l'administration et des enseignants.

2. HORAIRES

- **CLASSES** : les horaires de classes sont les suivants le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

⇒ 9h à 12h15
⇒ 13h45 à 16h45

- **APC ou activités pédagogiques complémentaires**

⇒ 8h30 à 9h

- **HORAIRES d'OUVERTURE des PORTAILS :**

Rue Guilmant :

- de 8h00 à 9h00
- de 12h10 à 12h25
- de 13h35 à 13h45
- de 16h40 à 17h

Rue Henri Savignac : de 16h40 à 17h

En dehors de ces horaires, merci d'emprunter le portail de la rue Guilmant.

Seuls les adultes qui viennent chercher des enfants en maternelles peuvent entrer dans l'école et uniquement par le portail rue Guilmant, les autres adultes attendent à l'un des deux portails (à préciser aux enfants pour la sortie de 16h45 à 17h). De 17h à 18h30, seuls les adultes qui viennent chercher un enfant à la garderie ou à l'étude peuvent entrer dans l'école, les enfants inscrits aux activités périscolaires sont raccompagnés au grand portail Guilmant à 18h.

○ **SECRETARIAT :**

- ⇒ accueil en fonction de Vigipirate de 8h30 à 9h et de 16h45 à 17h30.
- ⇒ demande de rendez-vous avec Madame Balland auprès du secrétariat qui transmet.

Pour des questions de sécurité et du respect du bon fonctionnement de l'école il est impératif que ces horaires soient respectés, nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

3. VIE PRATIQUE :

- vêtements MARQUES = vêtements RETROUVES
- objets égarés : dans la salle polyvalente(gymnase)
- pas d'objet de valeur à l'école

4. REPAS à l'unité :

Il est indispensable de prévenir au moins 48h à l'avance.

Sur le ticket, il sera noté : le nom, la classe et la date du repas à remettre à l'enseignante de votre enfant.

5. REPAS SPECIAUX :

Si votre enfant est contraint de suivre un régime alimentaire pour motif médical, vous avez la possibilité d'apporter un panier repas. Une contribution de 4.50 € vous sera facturée par repas (un P.A.I. sera demandé).

6. PASTORALE – CATECHESE :

Madame Balland et son adjointe en pastorale Catherine Blanc-Jouvan se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la pastorale.

7. ETUDE et GARDERIE :

L'étude est une étude surveillée assurée par le personnel de l'école de 17h00 à 18h00. Les enfants et parents signent une charte de l'étude dans le carnet de liaison.

La garderie est assurée de 18h à 18h30, l'école fermant ses portes à 18h30 tout retard sera sanctionné et facturé.

8. FRAIS de SCOLARITE

Une facture annuelle vous sera remise aux alentours du 20 septembre. Si vous avez opté pour le règlement par prélèvements automatiques ils se feront le 5 de chaque mois d'octobre à juin, si vous réglez par chèques merci de remettre les 3 chèques à réception de votre facture.

9. DATES à RETENIR :

- Réunions de parents : les dates vous seront précisées à la rentrée.
- Rallye-accueil des nouveaux parents (APEL) : dimanche 11 octobre 2026.
- Assemblée Générale de l'APEL : un samedi matin de septembre, la date exacte vous sera précisée à la rentrée.